

**Agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche :  
pour le SNPTES, les négociations doivent se poursuivre, avec ou sans la CPU**

*Publié par le SNPTES*

Dans un communiqué la conférence des présidents d'universités (CPU) annonce que « *tant qu'il n'y aura aucune garantie budgétaire liée notamment à l'accompagnement de l'augmentation du nombre d'étudiants et à la compensation des conséquences des mesures prises par l'État, la CPU refusera de participer à l'Agenda social* ».

Le SNPTES partage le constat de la CPU sur l'impérieuse nécessité d'augmenter sensiblement les dotations budgétaires pour faire face à l'afflux d'étudiants, à la réhabilitation indispensable des bâtiments, aux dépenses supplémentaires imputées sur la masse salariale. **Pour autant, il considère que ce n'est pas une raison pour pénaliser ceux qui, au même titre que les étudiants, subissent de plein fouet ces insuffisances budgétaires.**

Les chercheurs, enseignants-chercheurs, les enseignants, les personnels BIATSS et ITA ont accompli des efforts considérables pour répondre aux contraintes des différentes réformes dans le cadre des lois LRU et ESR.

Par ailleurs pour tenter d'endiguer des déficits récurrents de nombreux établissements ont utilisé la masse salariale comme seule variable d'ajustement, en supprimant des emplois, au détriment du service rendu aux étudiants et des conditions de travail des personnels.

Le SNPTES s'étonne de cette décision de ne plus participer à l'Agenda social, alors que dans un communiqué précédent la CPU se félicitait des mesures en faveur des enseignants dans le cadre du Protocole parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) qui « *devaient aussi profiter aux enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur* ».

Le SNPTES s'associe totalement à cette revendication, mais s'interroge sur l'intérêt que portent les présidents d'université aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

**Le SNPTES exige que les négociations relatives à l'agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche soient menées à leurs termes, avec ou sans la CPU.**

Pour certaines mesures, concernant la responsabilité sociale de l'employeur et l'amélioration de la mobilité des ITRF et des enseignants-chercheurs, il ne s'agit pas d'un problème de coût, mais plutôt de bonne volonté de la part des établissements.

Par contre, les mesures relatives aux régimes indemnitaires et aux perspectives de carrière doivent impérativement être financées par l'État. Les discussions budgétaires en cours ne doivent pas sonner le glas de revalorisations légitimement attendues. Si tel était le cas, le SNPTES en tirerait toutes les conséquences et la CPU devrait assumer une grande part de responsabilité de cet échec.

*Choisy-le-Roi, le 04 juillet 2016*

